

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

Délibération n° :

DL 48/2020

Objet :

Election des membres de la commission de suivi de site (UIOM)

L'an deux mil vingt,

Le lundi 21 septembre 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- Mme ARNOULD Laure (suppléante - CCHVC)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- M. BIZEBARD (suppléant - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. ESCANDE (suppléant - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. JEANNOT (suppléant - CPS)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- Mme MAIMOUN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. PROUST (titulaire - CPS)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

- M. TRAMONI (titulaire - CPS) a donné pouvoir à Monsieur LECLERC (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) représenté par M. JEANNOT (suppléant - CPS) ;
M. BAY (titulaire - CCHVC) représenté par Mme ARNOULD (suppléante CCHVC) ;
Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) représenté par
M. ESCANDE (suppléant - CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) représenté par
M. BIZEBARD (suppléant - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY
(titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS)
; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ
(titulaire - CPS) ; M. PANDZOU (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Jacques DEBRAS est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABOEUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

www.siom.fr



Délibération DL48/2020

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R125-8-2 du Code de l'environnement,

Vu le décret n°2012-189 du 07 février 2012 relatif aux règles de fonctionnement de la commission de suivi de site,

Vu l'arrêté n°2014-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/853 du 19 novembre 2014 modifié portant création de la commission de suivi de l'UIOM du Siom de la Vallée de Chevreuse,

Vu l'arrêté préfectoral n°85.0613 du 21/02/1985 autorisant le SIOM de la vallée de Chevreuse à exploiter une usine d'incinération d'ordures ménagères et autres résidus urbains et l'arrêté n°99 PREF.DCL/0477 du 8 décembre 1999 portant sur des prescriptions complémentaires,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013- PREF/DRCL/BEPAPI/SSPILL/066 du 8 février 2013 portant modification des installations et imposition de prescriptions complémentaires pour l'exploitation de l'usine d'incinération du Siom et les arrêtés modificatifs subséquents,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménaqères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu les statuts du SIOM annexés à l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016,

Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation de 3 membres (2 titulaires et 1 suppléant) du SIOM dans le collège des exploitants

Considérant les candidatures de Monsieur GILBON Patrice et Madame BERT Monique en tant que titulaires et de Monsieur TRICKOVSKI Igor en tant que suppléant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne comme représentants du SIOM de la Vallée de Chevreuse, pour participer aux travaux de la Commission de suivi de site :

- Monsieur GILBON Patrice, titulaire,
 - Madame BERT Monique, titulaire,
 - Monsieur TRICKOVSKI Igor, suppléant.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

30 SEP. 2020

Pièce transmise en Préfecture le :
Affichée le : 30 SEP. 2020

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

SIRET : 20

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 30295223100294 - Code APE : 2011Z

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL48_2020
Date de la décision:	2020-09-21 00:00:00+02
Objet:	Nomination des membres de la commission de suivi de site (UIOM)
Classification matières/sous-matières:	5.3
Identifiant unique:	091-200062321-20200921-DL48_2020-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20200921-DL48_2020-DE-1-1_0.xml	text/xml	1011
nom original: dl48.pdf	application/pdf	143749
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20200921-DL48_2020-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	143749
nom original: dl48.pdf	application/pdf	143749
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20200921-DL48_2020-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	143749

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2020 à 11h11min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2020 à 11h15min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2020 à 11h15min13s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	30 septembre 2020 à 11h20min45s	Recu par le MIAT le 2020-09-30